

**ASSEMBLEE
GENERALE**



SEANCE PLENIERE

TREIZIEME SESSION

**Lundi 29 septembre 1958,
à 10 h. 30**

Documents officiels

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Turbay Ayala (Colombie).....	211
Discours de M. de Sola (Venezuela).....	213
Discours de M. Sastroamidjojo (Indonésie).....	215
Discours de M. Tobar Zaldumbide (Equateur).....	220

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. TURBAY AYALA (Colombie) [*traduit de l'espagnol*]: Je vois que la discussion générale commence à faiblir et qu'on a épuisé la question de la paix universelle ainsi que quelques autres sujets de moindre importance. Porte-parole de la Colombie, je n'ai pas la prétention d'apporter quoi que ce soit de nouveau au débat. Je me bornerai à présenter quelques brèves observations pour exposer l'opinion de mon pays sur certains aspects de la politique internationale.

2. La Colombie croit que, pour servir la paix de la manière la plus efficace, il ne suffit pas de parler des avantages inappréciables qu'elle présente et que personne ne nie en théorie; il faut agir de façon conforme aux fins poursuivies.

3. Le mot "paix" ne doit plus servir à travestir d'autres desseins et à dissimuler les intentions belliqueuses de quelques Etats. Au nom de la paix, nous avons plusieurs fois frôlé des situations dangereuses risquant de troubler l'harmonie entre les peuples. Au nom de la paix, on a organisé des congrès et des conférences qui sont la meilleure préparation psychologique à la guerre. Au nom de la paix, l'humanité assiste à une course fébrile aux armements à laquelle participent les grandes puissances. On a invoqué le nom de la paix pour servir des causes si contradictoires que, du train où nous allons, le genre humain risque de courir à la destruction en chantant des hymnes à sa louange.

4. Il est frappant de voir que, conduits par les circonstances, les savants et les techniciens construisent des engins de guerre diaboliques et négligent l'œuvre civilisatrice et humanitaire qui pourrait, grâce à la science, faire d'importants progrès. Si l'on avait consacré à la lutte contre le cancer, par exemple, les ressources économiques et scientifiques que l'on a prodiguées pour mettre au point les armes nucléaires, l'humanité ne serait peut-être pas en mesure de se détruire elle-même par les moyens rapides et foudroyants dont elle dispose aujourd'hui mais elle serait délivrée d'un de ses plus grands fléaux.

5. Ce sont là, évidemment, des considérations un peu romantiques et qui ne permettent pas de changer quoi que ce soit en pratique, mais elles expriment bien le

sentiment de mon pays, une nation américaine qui pense que l'humanité aurait été mieux servie par le progrès des lettres et des arts, la lutte contre l'analphabétisme, les découvertes médicales, l'élévation du niveau de vie de la créature de Dieu qu'est l'homme ou la simple exploration des espaces intersidéraux. Le grand problème universel est en définitive le problème de l'homme, qui se trouve peu à peu subjugué par une divinité païenne, l'Etat, et à qui, si nous croyons aux valeurs spirituelles, nous devons rendre sa juste place.

6. Les progrès techniques peuvent s'obtenir, comme ils l'ont été jusqu'ici, sous des régimes divers, mais le régime qui est l'essence même de la civilisation occidentale, celui qui a notre adhésion, celui qui est conforme à nos convictions doctrinales, c'est celui où la liberté et la science vont de pair, où l'esprit n'est pas discrédité, où il n'a pas à s'incliner devant la technique.

7. Il serait sot de nier les progrès extraordinaires réalisés par les peuples de pays où ce n'est pas l'homme qui compte mais l'Etat. Les civilisations matérialistes peuvent assurément présenter un excellent bilan technique et se prévaloir, dans ce domaine, de conquêtes aussi imposantes que celles du monde occidental, mais elles n'ont rien à offrir dans le vaste domaine de l'esprit, elles n'ont rien à apporter au trésor des valeurs spirituelles qu'elles méconnaissent et qui, pour nous, sont la vie même.

8. Mais comme la paix exige le rapprochement entre les Etats et la tolérance, elle ne survivra manifestement que grâce aux efforts qui seront faits, dans les directions les plus diverses et même opposées, pour permettre à deux forces, philosophiquement si dissemblables, de coexister. La position de la Colombie, qui lutte pour défendre la civilisation occidentale, ne s'explique pas seulement par sa situation géographique; elle répond à des sentiments qui ont leurs racines au plus profond de ses convictions doctrinales.

9. Mon pays considère que seules la tolérance et la compréhension permettront aux peuples de coexister pacifiquement. C'est ce que lui a appris sa propre expérience. L'hostilité mutuelle des deux grands partis politiques colombiens avait rendu possible l'instauration d'une dictature qui voulait s'imposer avec l'appui de l'armée et qui, non contenté de détruire les libertés, minait l'économie du pays. Devant ce grave danger, les partis politiques s'unirent et mirent sur pied un système de gouvernement à responsabilité partagée qui rallia toutes les sympathies et notamment celles des forces armées. Cette entente permit de vaincre la tyrannie et facilita la réorganisation des institutions juridiques et la consolidation de l'ordre. C'est ainsi que je suis en mesure aujourd'hui de parler au nom d'une nation démocratique, d'un pays respectueux des lois, d'une république qui peut plaider avec force pour la tolérance parce qu'elle a obtenu que, dans leur rivalité, les deux grands partis politiques par lesquels s'exprime l'opinion publique renoncent à toute tentative de pouvoir dictatorial. En Colombie, la démocratie

repose sur l'opinion publique et peut compter sur l'appui des forces armées, qui non seulement défendent son idéal à l'intérieur de nos frontières mais ont combattu en Corée pour la liberté sous les ordres des Nations Unies.

10. Les nations que l'on ne pourra jamais considérer comme des puissances militaires, si conscientes qu'elles soient de leurs grandes limitations, sont cependant en mesure de servir la paix, non seulement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies où, grâce à l'égalité juridique des Etats, elles peuvent influencer sur les décisions les plus importantes, mais aussi, et de façon toute spéciale, comme instruments de l'opinion publique, en refusant leur appui à toute mesure dangereuse et en l'accordant au contraire généreusement aux mesures qui contribuent au renforcement de la paix, au rapprochement des peuples, à l'harmonie internationale.

11. Nous croyons que l'opinion publique a un immense pouvoir créateur, qu'elle peut exercer une influence décisive sur le destin des nations, qu'elle peut neutraliser les effets néfastes des discours belliqueux qui marquent la période de paix armée que le monde traverse actuellement.

12. Les nations qui ne peuvent ni se faire craindre, ni se faire aimer parce qu'elles n'ont aucune puissance militaire, celles qui ne sont pas en mesure de faire parler le canon, peuvent et doivent, par leur seule voix, aider à créer une atmosphère de paix et de concorde ou apparaîtra la vanité des excès. Je parle au nom d'un pays dont l'opinion n'a d'autre force que celle que lui confèrent sa foi illimitée dans les principes du droit et la pureté de ses intentions.

13. Je suis peut-être trop optimiste, mais il me semble qu'il se produit, dans l'opinion publique, certains phénomènes qui montrent assez nettement que le spectre d'une nouvelle guerre s'éloigne, malgré la tension manifeste qui sépare les deux civilisations entre lesquelles le monde est divisé. La façon raisonnable dont on a réglé les situations les plus critiques avec le concours efficace des Nations Unies, la certitude, éprouvée par toutes les puissances, qu'un nouveau conflit armé signifierait la destruction du monde, la lassitude engendrée par une longue guerre froide et le désir manifeste de concorde qui anime tous les hommes, tout cela semble inciter les Etats à s'orienter vers la compréhension mutuelle pour raffermir la paix et donner à l'humanité le long répit dont elle a besoin et auquel elle aspire.

14. La sauvegarde de la paix suppose des mesures préventives spéciales, car il se crée parfois des situations qui, si l'on n'intervient pas immédiatement, peuvent évoluer de façon dangereuse. Dans cet ordre d'idées, et pour empêcher que surgissent à tout instant, par manque de prévoyance, des situations de nature à déclencher des conflits, la Colombie est très favorable au plan en vertu duquel le Secrétaire général pourrait envoyer des observateurs des Nations Unies dans les régions et les pays où une telle mesure paraîtrait nécessaire.

15. Nous avons été heureux de constater que l'Organisation des Nations Unies s'acheminait rapidement vers l'universalité. Si nous comparons le nombre des pays qui étaient représentés à San-Francisco et celui des Etats qui composent actuellement l'Organisation, nous pouvons affirmer que la politique des Nations Unies a été, dans toute la mesure du possible, celle de la porte ouverte. Il y a tout lieu de croire que d'ici quelques années, si l'on s'en tient au critère appliqué

jusqu'à présent, de nouveaux Membres seront admis à l'Organisation et que le jour viendra où toutes les nations pourront exprimer ici leurs vues. L'Organisation sera alors plus forte et ses décisions auront, à notre avis, plus de retentissement et de poids.

16. La Colombie sait que son devoir, en tant que pays américain, est d'encourager l'unité continentale car, ainsi que vient de le montrer la Conférence des ministres des affaires étrangères tenue à Washington, les pays d'Amérique latine pourront exercer une influence plus forte sur les destinées du monde s'ils coordonnent leur action et travaillent dans l'unité, au lieu de donner le spectacle d'une multitude d'opinions individuelles. La Conférence de Washington a renforcé les liens de solidarité de notre hémisphère. Prenant conscience de leur destin commun, les nations américaines se sont unies, non pour chercher à former une alliance menaçante, mais pour servir la paix et réaffirmer leur foi inébranlable dans les principes de la Charte.

17. A cette conférence, nous avons jeté les bases d'une politique de coopération économique féconde qui jouera un rôle utile pour l'harmonie du continent, car toutes les mesures qui tendent à supprimer les inégalités entre les peuples ou les hommes ne peuvent que donner des résultats excellents et pleins de promesses. Nous voulons affirmer que, sur ce continent de la démocratie, toutes les nations peuvent réussir à vivre d'une manière qui leur permettra d'avoir confiance en la validité des principes qu'elles proclament et de prouver que l'indépendance économique peut aller de pair avec la liberté politique.

18. Sur le plan régional, nous désirons encourager, par notre ferme adhésion, une politique qui rachète l'homme américain et le protège contre la maladie, l'ignorance et la misère. C'est là une entreprise qui exige des efforts incessants et qui suppose l'unité de l'hémisphère et la coopération active des Etats-Unis, dont l'attitude nouvelle à l'égard de l'Amérique latine nous permet de bien augurer de l'avenir. Nous avons également contracté une dette de gratitude envers la grande République du Brésil pour l'ardeur avec laquelle elle a contribué à la mise sur pied de cette nouvelle politique.

19. La Colombie considère comme un heureux résultat de la nouvelle attitude américaine le Pacte latino-américain sur le café, signé le 27 septembre 1958 à Washington, qui intéresse les 15 pays producteurs de café et régleme les prix du marché pour des transactions dont la valeur est de l'ordre de 2 milliards de dollars par an. Pour nous, le café n'est pas seulement un produit commercial; c'est la base même de notre économie et le soutien de notre monnaie. Comme les autres produits de base dans les divers pays de l'Amérique latine, le café est en Colombie le facteur principal de la prospérité économique et, par conséquent, de la stabilité politique et de la solidarité sociale.

20. Après cette digression que j'ai cru devoir faire pour exposer certaines questions intéressant le continent américain, je reviens à la situation mondiale. Ce ne sera pas pour imposer à l'Assemblée des considérations nouvelles, mais seulement pour exprimer l'optimisme avec lequel les jeunes nations américaines envisagent l'avenir de l'humanité. La Colombie ne pense pas que sa façon d'agir, quelle qu'elle soit, puisse avoir une influence décisive sur l'évolution des événements mondiaux, mais sa faiblesse matérielle ne la dispense pas de l'obligation de servir la paix et de proclamer

une fois encore sa foi dans la démocratie et dans les valeurs éternelles de l'esprit.

21. M. DE SOLA (Venezuela) [*traduit de l'espagnol*] : C'est pour moi un grand honneur et une source de satisfaction profonde que de monter à cette tribune mondiale comme porte-parole d'un gouvernement et d'un peuple qui sont, aujourd'hui, indissolublement unis dans leur volonté de défendre avec une ferveur démocratique sincère la cause de la liberté et de la culture. En tant que Ministre des relations extérieures du Venezuela, et de chef de la délégation de ce pays à la treizième session de l'Assemblée générale, je me plais à souligner avec force que ma patrie s'oriente désormais vers la mise en place d'institutions conformes aux principes que l'Organisation a pour rôle de sauvegarder. Je suis également en mesure de proclamer que les années de violence et d'angoisse appartiennent à un passé révolu et que tout ce que le Venezuela porte en lui de noble et de permanent a rejeté dans l'oubli les jugements et appréciations que ces années suscitaient à juste titre.

22. Les transformations de tous ordres qui se sont produites dans mon pays depuis le 23 janvier 1958 trouvent leur expression dans le principe qui domine aujourd'hui notre politique extérieure. Nous repoussons comme contradictoire et incongrue la conduite d'un gouvernement qui, sous le couvert d'une propagande partisane, enfreint dans la pratique les théories dont il se réclame et pousse même l'impudence jusqu'à assumer devant l'étranger des attitudes contredites par la façon dont il traite ses propres citoyens. Par bonheur, cette mystification grossière ne peut se perpétuer et, d'une façon ou d'une autre, mais inéluctablement, on voit tôt ou tard s'effondrer les faux semblants.

23. Lorsque mon gouvernement déclare sans ambages que le Venezuela est dans le camp des pays démocratiques, des pays qui ont le culte de la dignité humaine et n'acceptent aucune forme d'oppression, il ne, se livre pas à une propagande fallacieuse mais au contraire exprime, avec une autorité morale indiscutable, une vérité vécue et sentie par la nation vénézuélienne. En cette qualité de représentant d'un pays entièrement dévoué aux principes démocratiques et par suite opposé à tout ce qui est despotisme, absolutisme et violation de la dignité humaine, je veux évoquer certains des problèmes les plus graves soumis à la présente session, à ce parlement mondial qu'est l'Assemblée générale des Nations Unies.

24. Je partage l'opinion de ceux qui ont dit à cette tribune que la présente session s'ouvre à l'une des périodes les plus inquiétantes et les plus troublées que l'histoire ait jamais connue. La situation exige que nous ayons pleinement conscience de l'énorme responsabilité qui nous incombe. Nous devons nous efforcer non seulement de nous livrer à une étude sereine et réfléchie des problèmes, mais encore de parvenir, par de fermes décisions collectives, aux solutions qui mettront fin aux difficultés actuelles. C'est ce qu'attendent de nous les peuples que nous représentons. Décevoir leur espérance serait faillir à notre mandat.

25. En nous attaquant à cette tâche, nous ne pouvons manquer de relever à quel point la conjoncture présente est paradoxale. Nous avons réalisé les progrès scientifiques et techniques les plus extraordinaires, dont on pourrait espérer un bonheur et un bien-être sans précédent, et pourtant l'humanité ne s'est jamais sentie plus menacée de destruction. On dirait que la conquête

de l'espace est un effort désespéré de l'homme, cherchant à fuir l'édifice sur le point de s'effondrer.

26. Notre mission consiste d'abord à nous attaquer d'urgence à tous les problèmes qui menacent la paix mondiale. C'est l'aspect préventif de notre tâche, qui requiert la volonté de coopérer pour réduire la tension actuelle, pour arrêter la course aux armements, pour que cessent les essais nucléaires à des fins destructrices, pour que se termine la guerre froide, pour que, par la voie du compromis, on trouve des formules d'entente entre les puissances dont dépend au premier chef le sort de l'humanité.

27. Pour cette tâche urgente, nous voyons s'ouvrir devant nous la perspective d'une collaboration féconde, qui permettrait d'utiliser à des fins constructives le potentiel immense que la science a placé entre les mains des hommes : l'utilisation de l'énergie atomique dans des entreprises qui ouvrent de nouvelles voies au labour humain ; la coopération effective entre tous les peuples de la terre pour l'échange des biens matériels et spirituels, l'aide mutuelle, l'établissement de liens de plus en plus étroits sur les plans politique, technique, économique et social.

28. Dans cette première phase, l'Organisation des Nations Unies vient de triompher d'une épreuve difficile, puisque, par un vote unanime, à l'issue de la troisième session extraordinaire d'urgence, elle est parvenue à une formule satisfaisante pour faire face à la situation grave qui existait dans le Moyen-Orient. Cependant, et presque sans transition, des conflits non moins graves sont venus semer l'angoisse sur la terre entière et ouvrir une nouvelle ère de menaces qui assombrissent notre avenir immédiat. De même que, lors de la crise précédente, l'Organisation est parvenue à une solution avec les moyens à sa portée, aucun effort ne doit être négligé maintenant pour que ce soit encore les Nations Unies qui règlent, de façon satisfaisante, les problèmes qui menacent la paix et la sécurité du monde.

29. Bien qu'on l'accuse d'inefficacité, il est hors de doute que l'Organisation continue d'être le seul moyen dont dispose l'humanité pour unir ses efforts, afin que son désir permanent de paix soit enfin réalisé. C'est ainsi que l'entend la majorité, et les peuples, conscients du rôle dévolu à l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la concorde universelle, placent en notre institution leurs plus grandes espérances. A notre avis, un des moyens qui permettrait de parvenir à ce résultat est le renforcement toujours plus grand du rôle et de l'autorité du Secrétaire général, qui a amplement démontré l'utilité de son concours dans des situations particulièrement difficiles.

30. Le Venezuela est prêt à collaborer de nouveau avec la même résolution et la même conviction que dans le cas du conflit du Moyen-Orient. Certes, nous savons que nos moyens d'action sont modestes face aux problèmes mondiaux, mais nous croyons en la force de nos convictions, en notre droit de nous faire entendre et en notre devoir de donner le meilleur de nous-mêmes pour la défense des principes définis dans la Charte, parce que ce sont nos principes.

31. En conséquence, mon pays appuiera les initiatives qui sont de nature à garantir une juste paix. C'est ainsi qu'il se prononcera en faveur de toute proposition tendant à faciliter, non pas un désarmement unilatéral qui mettrait le monde à la merci de la puissance la plus forte, mais un désarmement général sous contrôle international. Il se prononcera de même en faveur de

la suspension des essais nucléaires, qui peuvent avoir des conséquences irrémédiables et dont on ne mesure pas la portée, à condition toutefois que cette suspension n'assure à aucun pays ou groupe de pays une situation de supériorité.

32. Le Venezuela se prononcera toujours pour le respect scrupuleux du principe de la non-intervention, quelles que soient les formes qu'on lui donne. Nous sommes en effet convaincus que la stricte observance de cette règle est une des garanties principales de l'harmonie internationale. Je pense aussi bien à l'intervention armée qu'à celle qui se manifeste sur le terrain idéologique, que ce soit dans les affaires intérieures ou dans les affaires extérieures des États.

33. L'intervention armée est la négation d'un principe qui s'identifie à notre manière de penser et de vivre et se trouve consacré dans notre constitution depuis plus d'un siècle: celui de la solution pacifique des différends internationaux. Aussi mon pays ne peut-il accepter le recours à la force, qu'il s'agisse de résoudre un différend ou de se livrer à une intervention directe dans les affaires intérieures ou extérieures d'un État.

34. Le Venezuela ne considère pas moins odieuse et inadmissible l'intervention idéologique, qui se confond avec l'agression indirecte, car elle aussi a pour but de subjuguier, sinon par la puissance des armes du moins par celle de la pensée, qui est plus efficace encore. Le peuple vénézuélien est indépendant par nature et par conviction, et il ne tolérerait pas d'être soumis à la domination de l'étranger, aussi discrète qu'elle puisse être.

35. Quant à la mission créatrice qui incombe aux Nations Unies — jeter les fondations d'un monde meilleur — je peux donner l'assurance que le Venezuela d'aujourd'hui participera avec enthousiasme à toutes les entreprises positives que réclamera notre action. Une de ces entreprises, parmi les plus importantes, est la coordination des intérêts sur le plan économique. Mon gouvernement pense que la communauté internationale doit insister vigoureusement pour que soient exécutés les plans qui visent à stimuler cette coordination, compte tenu surtout des besoins des pays insuffisamment développés.

36. Le développement économique et social est devenu un objectif d'une importance primordiale pour tous les peuples. Les Nations Unies doivent avoir la volonté inébranlable de s'efforcer d'atteindre cet objectif en respectant les principes essentiels de liberté et de dignité humaine. Pas de développement économique et social qui suppose le sacrifice de ces principes, chers au cœur de tout homme libre; pas de reconnaissance purement théorique des droits fondamentaux sans que soient jetées les fondations véritables de leur exercice réel. Ainsi assurera-t-on l'harmonisation nécessaire des principes directeurs de l'action internationale.

37. Les efforts déployés par les Nations Unies pour industrialiser les pays peu développés sont dignes des plus grands éloges, et mon pays les appuie sans réserve. L'industrialisation est la meilleure façon de relever le niveau de vie des peuples. Fort heureusement, les craintes qui existaient naguère et les réserves avec lesquelles certains pays économiquement forts considéraient le processus d'industrialisation des pays sous-développés se sont à présent dissipés. Ce changement d'attitude répond à la conviction, de plus en plus enracinée, que l'industrialisation augmente le pouvoir d'achat des populations et élargit le marché des pro-

duits d'exportation, ce dont tout le monde profite. Une politique commerciale appropriée, qui tienne compte des besoins pressants de nos pays, est indispensable si nous voulons continuer d'exécuter nos plans de développement et leur donner de l'extension.

38. En dépit de progrès considérables dans l'analyse des problèmes commerciaux qui se posent aux pays sous-développés, nous ne disposons pas encore des instruments qui permettraient de résoudre rapidement et efficacement les difficultés existantes. Comment limiter les fluctuations excessives du prix des produits primaires? Le problème continue de se poser. Durant l'année qui vient de s'écouler, un grand nombre de pays, et notamment de nombreux pays d'Amérique latine, se sont trouvés aux prises avec des difficultés économiques sérieuses à la suite de la baisse des cours des produits primaires qui, de surcroît, coïncidait avec une hausse des produits importés. Une situation de ce genre exige d'énergiques mesures correctives.

39. Les politiques commerciales restrictives, par lesquelles les pays hautement développés peuvent limiter l'importation de nos produits, constituent un autre danger. Une brusque diminution des recettes en devises pourrait provoquer dans nos pays de sérieuses difficultés économiques, réduire de nombreux travailleurs au chômage et à la misère, déséquilibrer nos balances des paiements et, d'une manière générale, ralentir et compromettre notre développement industriel.

40. Les mesures qui favorisent le commerce auront toujours un effet bienfaisant sur le développement économique. Ce dernier suppose l'emploi massif de biens de capital — équipement, machines et techniques — que les pays peu développés ne peuvent se procurer s'ils ne disposent pas des devises nécessaires, et, ces devises, c'est surtout le commerce qui les leur fournit. Il est aussi indispensable de favoriser l'accroissement des investissements de capitaux étrangers publics ou privés. L'épargne intérieure ne suffit pas pour donner au développement économique de nos pays l'impulsion requise, ni même, parfois, pour maintenir le rythme actuel de croissance, étant donné les pressions démographiques et d'autres facteurs de caractère social.

41. Nous suivons donc avec intérêt les efforts déployés par les Nations Unies pour résoudre les problèmes de financement du développement économique au moyen de ressources publiques ou de ressources privées. Bien qu'il soit modeste, nous estimons que le Fonds spécial, au sujet duquel l'Assemblée générale devra prendre une décision au cours de la présente session, représente un premier pas dans la bonne direction. Dans le même ordre d'idées, nous considérons comme une réalisation positive l'accord auquel est parvenue la Conférence des ministres des affaires étrangères des 21 républiques américaines, tenue récemment à Washington pour préparer d'urgence la création d'un institut bancaire destiné spécialement à favoriser notre économie régionale.

42. Le Venezuela est parvenu à attirer une masse importante de capitaux étrangers, qui, dans une atmosphère de coopération et de confiance, ont contribué de façon très importante à notre développement économique. Ces investissements jouissent dans mon pays du même traitement équitable que les placements vénézuéliens. Il n'en est pas ainsi pour des considérations politiques transitoires mais parce que le peuple vénézuélien est fermement convaincu que ces investissements représentent un apport d'une importance singulière pour la mise en valeur de nos ressources natu-

relles. Pour leur part, les capitalistes étrangers ont mérité la confiance que leur accorde la nation, car ils ont toujours respecté nos lois et nos institutions, ils se sont abstenus d'intervenir dans nos affaires intérieures et se sont montrés disposés à coopérer à l'exécution des plans qui contribueront à élever le niveau de vie de notre population. Les pays exportateurs de capitaux privés pourraient contribuer plus encore à l'accroissement des investissements s'ils prenaient des mesures d'encouragement, parmi lesquelles il convient de citer en premier lieu l'adoption du principe de politique fiscale — recommandé à maintes reprises par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale — selon lequel les bénéfices provenant des investissements devraient être imposés uniquement dans le pays où ils sont réalisés.

43. Dans le domaine social, et particulièrement en ce qui concerne les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, je dois avouer que le Venezuela est quelque peu découragé par le contraste évident qui existe entre le nombre des déclarations faites à ce sujet et la lenteur avec laquelle on progresse vers la mise en vigueur effective de ces pactes. Le 10 décembre 1958, on célébrera le dixième anniversaire de la signature à Paris de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La façon la plus solennelle et la plus opportune de commémorer cette signature serait de transformer les principes de la Déclaration en obligations formelles. En effet, le jour où l'Organisation des Nations Unies parviendra à garantir dans le monde entier — du fait qu'un instrument de caractère juridique aura acquis force de loi — le respect des droits fondamentaux de l'homme, elle aura inscrit à son actif une réalisation des plus belles et des plus fécondes.

44. Un autre principe que traditionnellement la nation vénézuélienne a fait sien et qu'elle soutiendra toujours est celui de la libre détermination des peuples, qui, s'il était respecté, éliminerait tout vestige de soumission ou de dépendance. On parviendra à ce résultat quand on reconnaîtra définitivement que le régime colonial est aussi anachronique et absurde dans les relations internationales que l'esclavage dans les relations entre individus.

45. J'ai exposé avec franchise, comme il sied au représentant d'un pays qui monte aujourd'hui le front haut à cette tribune internationale, la position de mon gouvernement devant quelques-uns des problèmes qui retiendront l'attention de l'Assemblée. Cette position peut se résumer comme suit : nous défendrons le règne du droit dans les relations internationales et nous favoriserons dans tous les domaines la coopération internationale.

46. L'attachement de mon pays au règne du droit n'est pas un principe purement théorique. En effet, notre survivance en dépend. Nous ne possédons ni armes nucléaires, ni armées puissantes, ni ressources économiques inépuisables. Mais nous avons, pour protéger notre souveraineté et notre patrimoine national, un recours plus noble et plus efficace que celui que permettrait une puissance toujours relative : c'est celui que représente le respect et l'observance des principes du droit. Nous le défendrons sans hésiter chaque fois qu'il se trouvera en péril.

47. Pour ce qui est de la coopération internationale, nous sommes également disposés à favoriser tout ce qui tend à rapprocher les peuples, à les faire se connaître mieux, à leur permettre d'échanger leurs valeurs matérielles, spirituelles et techniques. Dans ces domaines,

où l'action des Nations Unies a été et demeure si fructueuse, le Venezuela continuera de jouer son rôle avec un intérêt croissant.

48. Je sais qu'une telle ligue de conduite est entièrement conforme aux principes de l'Organisation des Etats américains : primauté du droit, non-intervention, solution pacifique des différends, respect mutuel entre les membres et coopération au bénéfice de chacun d'entre eux et de la collectivité qu'ils forment.

49. La voix du Venezuela n'est pas une voix solitaire. Quand je parle devant l'Assemblée, je sais que mes paroles rencontrent un écho familier parmi les nations sœurs, qui partagent les mêmes inquiétudes et nourrissent les mêmes espoirs. Ces nations forment une collectivité qui est parvenue à traduire dans les faits le désir éternel de l'humanité — vivre et travailler ensemble dans la paix — de manière à pouvoir se parer avec orgueil de son nom de nouveau monde. Dieu veuille que, devant les graves périls qui nous menacent, ce même esprit anime toutes les nations représentées à l'Organisation mondiale pour qu'à leur tour elles puissent exalter leur nom de Nations Unies.

50. M. SASTROAMIDJOJO (Indonésie) [*traduit de l'anglais*] : Il nous arrive parfois, dans les relations internationales, d'atteindre un tournant décisif où le choix de l'action possible est étroitement limité et où nous nous rendons parfaitement compte que l'avenir dépend de notre triomphe ou de notre échec. C'est à l'un de ces moments de l'histoire que l'Assemblée générale se réunit, entre des crises au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Quoi que nous fassions, que nous temporisons ou que nous relevions le défi, nous allons dans une large mesure déterminer le cours des événements à venir.

51. Immédiatement après la guerre, alors que l'Europe était encore en ruines et que chaque nation d'Asie et d'Afrique revendiquait à juste titre le droit de développer ses caractéristiques nationales sur une base d'égalité, la création de l'Organisation des Nations Unies a représenté l'effort suprême de la communauté des nations pour établir un nouvel équilibre dans la vie internationale. L'Organisation des Nations Unies fut fondée tout d'abord sur l'espoir que l'étroite association née entre les grandes puissances du fait de la guerre se prolongerait en temps de paix. Mais cet espoir, bien fragile dès le début, ne devait pas se réaliser à l'époque. Avec la guerre froide, la désillusion devint totale. Tandis qu'elles vidaient leurs querelles en paroles à l'intérieur de l'Organisation, les grandes puissances renforçaient leur appareil militaire.

52. Après tout ce qui s'était déjà passé, il n'est peut-être pas étonnant que la désillusion ait conduit les grandes puissances à se tourner une fois de plus vers les vieux moyens traditionnels pour assurer leur sécurité. Mais nous ne devons pas oublier que l'accroissement du potentiel militaire et la conclusion d'alliances militaires ne constituaient que des palliatifs et n'étaient pas destinés à remplacer l'idée primitive de coopération entre les grandes puissances dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, ces mesures ne pouvaient évidemment pas faire renaître l'étroite association qui avait existé entre les Alliés pendant la guerre. De plus, la conclusion d'alliances militaires était une mesure d'urgence destinée à maintenir le *statu quo* en Europe, où les pays intéressés avaient déjà derrière eux un long passé d'indépendance nationale.

53. Mais, à la longue, la politique des armements et des pactes militaires se cristallisa. L'Europe se trouva divisée en deux camps armés: les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et les pays signataires du Pacte de Varsovie. Et même, alors qu'en Europe on tendait de plus en plus ces dernières années à essayer, grâce à un rapprochement plus marqué entre les grandes puissances, de remplacer ce *statu quo* instable par une solution analogue à celle qui avait prévalu en Autriche, les groupes opposés n'en ont pas moins poursuivi fermement, avec plus ou moins de succès, la politique de la force armée et des alliances militaires sur les continents d'Asie et d'Afrique. Les pays d'Asie et d'Afrique, qui jusque-là étaient restés en dehors de la guerre froide, furent lentement mais inéluctablement entraînés dans le tourbillon de la course aux armements. Aujourd'hui, il n'y a aucun doute, non seulement que la guerre froide s'est étendue à l'Asie et à l'Afrique, mais encore qu'elle est effectivement axée sur ces continents, avec les conséquences extrêmement graves qui en résultent pour le monde entier.

54. Dès le début, et notamment à la Conférence de Bandoung, nous avons mis les nations en garde contre cette évolution. Nous n'avons cessé de répéter que la formation de pactes militaires et d'alliances n'était pas le moyen d'amener une détente internationale et de régler les différends, mais personne n'a tenu compte de nos avertissements. A la douzième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie a déclaré que, l'Asie étant maintenant entraînée dans la guerre froide, "nous ne [devions] pas nous bercer d'illusions et croire qu'il est possible de nos jours de localiser les guerres ou même les tensions et d'en arrêter le cours avant qu'elles n'entraînent un conflit mondial". [700^{ème} séance, par. 161.] Les événements récents n'ont montré que trop clairement la véracité de cette affirmation.

55. En fait, il y a lieu de se demander s'il est vraiment sage de continuer à poursuivre une politique de guerre froide fondée sur la force des armes, et personne ne peut plus considérer qu'il s'agit là d'une question purement théorique. Depuis le début de la guerre froide, il n'y a eu pour ainsi dire aucune conception neuve ou idée nouvelle de nature à raviver les espérances qui étaient nées immédiatement après la guerre et à susciter une politique nouvelle capable d'assurer, ou du moins de rendre possible à l'avenir, une coopération plus étroite entre les grandes puissances, qui sont devenues prisonnières de leurs propres conceptions militaires. Et s'il est déjà assez regrettable de n'avoir pas réussi à trouver, après plus de 10 ans, de nouvelles conceptions politiques, il est plus dangereux et plus impardonnable encore de transférer d'Europe en Asie et en Afrique, à la suite de cet échec, des politiques qui, de toute évidence, y sont inapplicables. Il en résulte, comme nous devons tous nous en rendre compte à l'heure actuelle, des difficultés et des conflits qui nous amènent au bord de la guerre. Pendant une période de temps relativement courte, l'Assemblée générale a tenu deux sentences extraordinaires d'urgence afin de traiter de crises survenues au Moyen-Orient. La session ordinaire actuelle est elle-même assombrie par les événements qui se déroulent en divers endroits de l'Asie et de l'Afrique, et l'on peut fort bien dire qu'elle se tient en un moment critique.

56. A la troisième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, les représentants ont dans l'ensemble été d'accord pour reconnaître la force du nationalisme dans le monde arabe en particulier, et,

sur un plan plus général, en Asie et en Afrique. Mais nous aimerions voir les puissances occidentales traduire leur position par une attitude nouvelle à l'égard du nationalisme en Asie et en Afrique. Il faudrait pour cela qu'elles abandonnent complètement la tendance qui leur fait confondre couramment nationalisme et communisme. Cette confusion engendre une politique qui, sous prétexte de s'opposer aux progrès du communisme, s'oppose ou du moins cherche à s'opposer aux progrès du nationalisme renaissant. Nous en avons eu un exemple frappant dans les événements d'Irak, où les puissances occidentales ont cherché à renforcer leur position contre le communisme. Mais c'était le nationalisme, et non le communisme, qui trouvait son expression en Irak. N'est-ce pas d'ailleurs une triste ironie de voir qu'à propos du retrait immédiat des troupes étrangères du Moyen-Orient, l'Occident a réussi à rendre le nationalisme et le communisme peut-être plus proches l'un de l'autre qu'ils ne l'avaient jamais été?

57. Je suis absolument convaincu que, si les puissances occidentales désirent arriver, pour leur propre sécurité et dans leur propre intérêt, à une entente avec le nationalisme afro-asiatique, elles devront commencer par se défaire d'un état d'esprit qui consiste à tout évaluer uniquement en fonction des critères de la guerre froide: anticommunisme et procommunisme. Elles devront cesser de prendre prétexte d'une prétendue menace communiste pour maintenir le *statu quo* devant la marée montante du nationalisme et du progrès. Ce sera là le premier pas; le suivant, qui est tout aussi important, sera d'évaluer de façon adéquate ce qui, pour les nations d'Asie et d'Afrique, constitue un nationalisme positif et dynamique.

58. Il est certain que sur le problème mondial le plus grave qui se pose aujourd'hui — la crise de Quemoy et de Matsu — c'est la question du nationalisme qui sépare l'Asie de l'Occident. Les puissances occidentales n'arriveront pas à juger sainement la situation en Extrême-Orient tant qu'elles ne comprendront pas les éléments fondamentaux du nationalisme asiatique. La presse occidentale continue à désigner les autorités de Taïwan sous le nom de "nationalistes", alors qu'à nos yeux ces mêmes autorités ont depuis longtemps perdu tout droit à se réclamer du nationalisme, auquel elles ont préféré la protection étrangère. Ce ne sont pas les actes des autorités de Taïwan mais au contraire ceux du Gouvernement de la République populaire de Chine qui sont conformes aux principes du nationalisme tel que nous le concevons, et c'est vrai en particulier en ce qui concerne Quemoy et Matsu. Nous ne souscrivons pas à l'idéologie politique de la Chine populaire et nous ne la critiquons pas non plus. Mais nous souscrivons avec sympathie aux aspirations légitimes du peuple chinois qui désire développer ses caractéristiques propres et son unité nationale.

59. Car, s'il existe une cause à la situation délicate actuelle, c'est bien le fait que certains pays se refusent à reconnaître qu'il y a eu en Chine une révolution nationale légitime, dont la légitimité ne dépend pas du fait que l'on aime ou que l'on n'aime pas l'idéologie particulière du Gouvernement de la Chine nouvelle.

60. De toute évidence, le Gouvernement de la République populaire de Chine estime que la question des îles Quemoy et Matsu met en jeu la sécurité et l'intégrité de la nation. Aucun gouvernement digne de ce nom ne peut permettre que ses ports soient bloqués, que son commerce maritime soit entravé et que ses îles côtières soient transformées en arsenaux aux fins de

provocation et même d'invasion. Comme le représentant de la Birmanie l'a fait remarquer [756ème séance], il est peut-être regrettable que la République populaire de Chine ait eu recours à la force; mais nous ne devons pas oublier non plus que ce grave différend offre deux aspects. Le Ministre des affaires extérieures du Canada a fait une déclaration encore plus énergique lorsqu'il dit que "si l'on condamne l'usage de la force il faut également condamner les provocations à l'usage de la force" [759ème séance, par. 109]. Nous souscrivons entièrement à ce point de vue.

61. Je ne veux pas insister davantage pour le moment sur la situation agitée qui existe en Extrême-Orient. Nous conservons l'espoir que des négociations nous permettront d'éviter le désastre qui nous menace, mais cet espoir a été plutôt assombri lorsque l'Assemblée générale a décidé, par une décision récente [résolution 1239 (XIII)] de ne pas étudier la question de la représentation de la Chine à sa treizième session. Une attitude plus réaliste et plus éclairée nous aurait peut-être permis de négocier ici même un règlement pacifique de ce grave problème. Si le Gouvernement de la République populaire de Chine avait siégé parmi nous, peut-être aurions-nous pu retrouver l'atmosphère qui régnait à la conférence de Bandoung. Même si nous avions dû pour cela entendre des interventions passionnées de la part des différentes délégations, cela aurait été payer d'un prix bien peu élevé le fait de suivre et de voir régner la paix dans le monde.

62. Jusqu'ici, j'ai essayé de faire ressortir la confusion qui règne dans l'esprit des Occidentaux au sujet du nationalisme et du communisme, ainsi que les répercussions dangereuses qu'elle entraîne au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Dans mon propre pays, également, cette incapacité à distinguer entre deux forces tout à fait différentes menace d'entraîner le monde dans un conflit. Et tandis que certains, pour atteindre leurs fins personnelles, forgent sciemment ou par inconscience ce lien magique entre le nationalisme et le communisme, des illusions entament la cohésion du prétendu monde libre.

63. Pour nous, un monde libre ne saurait être une communauté de nations dont l'un des membres principaux poursuit la guerre en Algérie afin de dénier la liberté au peuple de ce malheureux pays qui souffre depuis si longtemps. A notre avis, un monde libre est un monde de tolérance, un monde où aucune nation ne se verra refuser la liberté et l'indépendance. C'est aussi un monde sans guerre d'Algérie, ni domination coloniale en Iran occidental, ni effusion de sang à Chypre, ni bombardements sur les territoires d'Oman et du Yémen. Bref, c'est un monde où les nations libres vivront ensemble dans une coexistence pacifique.

64. A ce propos, je suis fier d'annoncer de cette tribune que, le 27 septembre 1958, mon gouvernement a reconnu le Gouvernement provisoire algérien, dont la constitution a été proclamée au Caire. Mon gouvernement est persuadé que l'Algérie et la France doivent trouver dans la Charte des Nations Unies et les 10 principes énoncés à la Conférence de Bandoung la possibilité de transformer les relations coloniales du passé en relations cordiales entre deux nations indépendantes.

65. Dans tous les problèmes qui divisent la communauté des nations, nous constatons qu'il est nécessaire de reconsidérer d'urgence et avant qu'il ne soit trop tard la politique suivie à l'égard de l'Asie et de l'Afrique. En disant cela, nous n'entendons pas pré-

cher autrui, et cette constatation ne nous cause aucune satisfaction; au contraire, nous adressons le présent appel avec humilité et un sentiment profond de regret.

66. Nous ne prétendons pas — nous ne saurions prétendre — connaître la réponse à ce dilemme. Nous ne pouvons que suggérer une fois de plus que l'on permette à l'Asie et l'Afrique de suivre une politique indépendante, qu'on les y encourage, et qu'on leur permette de le faire sans participer à la guerre froide. L'idée n'est pas nouvelle, et nous n'en réclamons pas la paternité. En fait, ma délégation a été très heureuse d'entendre le représentant d'un pays d'Europe occidentale, je veux parler du Ministre des affaires étrangères d'Irlande, exposer très clairement [751ème séance] un moyen de diminuer la tension internationale actuelle; la solution qu'il préconise correspond à ce que nous demandons depuis bien longtemps. Dans les grandes lignes, M. Aiken a proposé que, tout en resserrant leur coopération sur les plans politique, économique et culturel, les grandes puissances créent des zones qui traient sans cesse s'élargissant et à l'intérieur desquelles elles cesseraient de rechercher l'adhésion des petits Etats à leur politique; ceux-ci, en retour, coopéreraient en déclarant leur neutralité, dont les grandes puissances et les Nations Unies se porteraient garants. A notre avis, l'Organisation devrait étudier cette idée immédiatement et avec la plus grande attention, non pas seulement parce que c'est une idée que nous défendons depuis longtemps, ou parce qu'un représentant particulièrement qualifié du monde occidental lui a reconnu une valeur considérable, mais parce que les événements qui se sont déroulés récemment en Indonésie ont prouvé qu'il est juste, et avantageux pour la paix mondiale, d'adopter une politique extérieure active et indépendante.

67. Mon pays est peut-être le seul pays d'Asie et d'Afrique qui ait rencontré ces derniers temps de grandes difficultés sans que celles-ci aient de répercussions à l'échelle mondiale. Nous avons connu, il est vrai, certaines interventions étrangères et nous avons failli nous trouver entraînés dans la guerre froide. Mais, grâce à notre politique étrangère active et indépendante, nous avons réussi à échapper à cette menace, et à sauvegarder en même temps par nos propres moyens notre sécurité et notre unité nationales. Dans un monde qui recherche la paix et la stabilité, c'est un exemple qui mérite d'être médité. A notre avis, il fournit la preuve concrète qu'il est possible d'empêcher les tensions politiques d'atteindre le stade où elles risquent de dégénérer en conflit mondial.

68. Autre signe encourageant en notre époque troublée: on prend à l'heure actuelle, même si c'est avec beaucoup de prudence, certaines mesures dans le domaine du désarmement pour isoler certains problèmes des controverses politiques et pour les étudier d'un point de vue strictement scientifique. Nous espérons que les résultats encourageants de la Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue à Genève l'été dernier, amèneront d'autres résultats positifs au cours des entretiens qui doivent avoir lieu à Genève à la fin du mois d'octobre. Nous aimerions également, comme l'a déjà suggéré le Secrétaire général, voir étendre cette méthode objective et non politique à d'autres problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Peut-être pourrait-on étudier de la même manière certains aspects de la question de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

69. Il ne fait pas de doute qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts concertés afin de mettre un terme à la course à l'anéantissement mutuel. La question du désarmement, que nous étudions depuis de nombreuses années, reste encore le point le plus important de notre ordre du jour, et chaque session la voit reparaitre tandis que s'accumule un matériel militaire sans cesse plus coûteux et plus perfectionné qui augure mal de l'avenir de l'humanité. Mais il n'est pas seulement question du terrible risque que nous courons à accumuler ces stocks militaires dont l'explosion, même accidentelle, pourrait entraîner une réaction en chaîne que se terminerait par un désastre. A supposer que nous échappions à ce danger, les sommes énormes consacrées à la fabrication d'armes et d'installations militaires condamnent la plus grande partie de la population du globe au niveau de vie le plus bas, accroissant ainsi le danger que constituent pour la paix mondiale la pauvreté et le dénuement. A cause de la course aux armements, les pays sous-développés ne peuvent se procurer les capitaux nécessaires à l'amélioration du bien-être de leurs peuples, qui leur sont refusés pour être utilisés à la fabrication d'instruments de destruction massive. La situation est encore aggravée du fait que cette politique contribue en même temps à accentuer davantage encore le déséquilibre qui existe entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres.

70. C'est donc avec la plus grande satisfaction que nous voyez inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale le point proposé par l'Union soviétique [A/3925], et intitulé "Réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France, et utilisation d'une partie des sommes économisées pour l'assistance aux pays sous-développés"; c'est une idée que l'Indonésie et d'autres pays d'Asie et d'Afrique préconisent depuis longtemps. Si, à la suite des efforts de l'Assemblée générale, les grandes puissances parviennent à un accord sur cette question, nous aurons réalisé un progrès appréciable dans la voie de l'élévation du niveau de vie des pays sous-développés.

71. Mais si les grandes puissances veulent consacrer les sommes ainsi économisées à aider les pays sous-développés, qu'il me soit permis de suggérer qu'elles ne le fassent pas d'une manière qui rappelle trop la stratégie de la guerre froide. A notre humble avis, il serait préférable que cette assistance soit accordée par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire dans des conditions autres que celles qui président à la guerre froide.

72. Au crédit du bilan des efforts déployés au cours de l'année par les Nations Unies en ce qui concerne l'importante question du développement économique des pays sous-développés, nous relevons avec satisfaction la création du Fonds spécial. Tout en continuant à regretter que l'établissement du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) ait été remis à une date indéfinie, ma délégation espère sincèrement que le Fonds spécial permettra d'élargir notablement l'assistance technique et les programmes de développement des Nations Unies dans les pays peu développés.

73. Il y a lieu également de se féliciter que la Commission du commerce international des produits de base ait été réorganisée de manière à pouvoir contribuer de façon plus tangible à la solution des problèmes

internationaux concernant ces produits. On reconnaît maintenant généralement qu'avant d'assurer la croissance économique des pays sous-développés, il est indispensable et urgent de stabiliser les marchés des produits de base. Le problème se pose de manière aiguë dans un pays comme l'Indonésie, qui est encore largement tributaire d'un nombre relativement faible de produits primaires; il n'est que de citer à cet égard l'exemple des fortes variations du cours du caoutchouc, produit qui entre pour environ 40 pour 100 dans les exportations de l'Indonésie. Pendant le premier trimestre de 1958, le cours de ce produit a baissé de 15 pour 100 par rapport au prix pratiqué un an auparavant. Le manque à gagner en devises étrangères qui en résulte pour mon pays dépasse souvent de beaucoup l'assistance économique provenant de sources internationales et bilatérales.

74. Nous nous rendons compte, évidemment, que le fléchissement continu du prix du caoutchouc et d'autres matières premières est imputable, dans une large mesure, à la récession qui, si elle semble devoir faire place à une reprise dans les pays industriels, fera sans doute sentir encore ses effets pendant quelque temps dans les pays peu développés. Pourtant, il est également vrai que les fluctuations à court terme qui surviennent en période de prospérité économique, bien qu'elles soient moins marquées qu'en période de récession, ont des répercussions profondes sur les pays producteurs de matières premières. Il importe donc que les pays industriels formulent leur politique économique nationale en fonction de leurs responsabilités internationales et des efforts déployés par les Nations Unies pour assurer le développement harmonieux de toutes les économies du monde.

75. Après tout, en ce qui concerne le développement économique des pays peu développés, notre but commun devrait être de rendre ces pays économiquement indépendants dans une plus large mesure. Ce sera évidemment impossible tant que les effets de l'assistance économique seront contrebalancés par l'instabilité des marchés des produits de base, ce qui fait que les pays peu développés restent aussi dépendants qu'auparavant du point de vue économique. La situation s'aggrave bien entendu encore lorsqu'un pays prend des mesures qui ont pour effet d'inonder le marché d'un produit déterminé. C'est ce qui se produit actuellement dans le cas de l'étain, avec les sérieuses difficultés économiques qui en résultent pour les pays producteurs d'étain, et notamment pour le mien.

76. A ce propos, je rappellerai à l'Assemblée qu'il y a quelques mois à peine le Conseil international de l'étain a réduit les contingents d'exportation de tous ses membres d'environ 20 pour 100. Autrement dit, si le cours de l'étain ne varie pas, cette réduction des contingents entraînera une diminution correspondante des recettes en devises étrangères que les pays producteurs tirent de leurs exportations.

77. Depuis, l'Union soviétique a offert sur le marché européen des quantités anormalement élevées d'étain. Au cours des neuf premiers mois de l'année, l'URSS a vendu environ 18.000 tonnes fortes d'étain sur le marché de Londres, soit à peu près autant que le contingent annuel total d'exportation alloué à des pays comme la Bolivie et l'Indonésie. Sous l'effet de cette concurrence anormale, le cours de l'étain a baissé de 12 pour 100 il y a quelques semaines. Cette baisse signifie une nouvelle perte de devises étrangères pour les pays producteurs.

78. Mon gouvernement a fait des représentations au Gouvernement de l'Union soviétique et celui-ci a donné l'assurance qu'il était disposé à réduire ses exportations d'étain, à la suite de quoi les cours de ce métal sont remontés quelque peu. Toutefois, le marché de l'étain reste déprimé.

79. N'oublions pas que les seuls pays qui sont touchés par les répercussions de la situation actuelle du marché de l'étain sont les pays sous-développés, ceux-là mêmes auxquels les grandes puissances, y compris l'URSS, désirent accorder une aide économique. J'espère donc sincèrement que le Gouvernement de l'Union soviétique réduira ses exportations d'étain dans une mesure suffisante pour permettre une détente sur le marché, à la satisfaction des pays producteurs, le mien y compris.

80. La délégation indonésienne ne négligera aucun effort, à la présente session de l'Assemblée générale, pour encourager les pays industriels et les pays moins développés à coopérer au maximum en vue d'exploiter dans la plus large mesure les nombreuses possibilités qui s'offrent dans le monde de favoriser le progrès social et économique.

81. Qu'il me soit permis de faire maintenant quelques brèves observations sur les événements politiques qui ont attiré l'attention de la communauté des nations sur l'Indonésie. Nous savons que certains pays s'inquiètent de l'avenir des institutions démocratiques dans mon pays. On se trompe gravement sur notre démocratie orientée, expression qui a été traduite à tort dans le monde occidental par "démocratie dirigée". Je puis assurer à l'Assemblée que notre orientation n'est pas imposée; il n'y a pas de dictature en Indonésie. L'orientation émane d'un Conseil national sous la forme d'avis donnés à notre Cabinet, qui est responsable devant un parlement librement élu. La démocratie fonctionne et continuera à fonctionner en Indonésie.

82. Pourtant, comme les récents événements d'Asie et d'Afrique l'ont montré, il n'est pas dit que, sur ces continents, la démocratie puisse fonctionner sur le modèle occidental. Je ne puis qu'insister sur le fait que l'Indonésie se livre actuellement à un effort audacieux pour sauver la démocratie en l'adaptant aux usages et aux possibilités du pays. Cette tentative ne doit pas être plus suspecte que les tentatives analogues faites par d'autres pays d'Asie et d'Afrique, et même par un grand pays occidental comme la France, où la démocratie a une grande tradition mais où les formes actuelles de la démocratie parlementaire ont apparemment conduit à une impasse.

83. Quant au problème international le plus important qui se pose à l'Indonésie — le différend qui subsiste à propos de l'Irian occidental — je voudrais seulement faire deux observations à son sujet. En premier lieu, je tiens à souligner que les Pays-Bas continuent à parler abusivement du droit à la libre détermination afin de maintenir la domination coloniale qu'ils exercent illégalement sur l'Irian occidental. En deuxième lieu, je tiens à dire que nous mettons à exécution avec vigueur et efficacité la politique que notre Ministre des affaires étrangères avait annoncée à cette même tribune l'année dernière [700^eme séance] et selon laquelle, dans l'impossibilité où nous sommes de régler nos différends avec les Pays-Bas par voie de négociation, il nous faut prendre d'autres mesures sans pourtant aller jusqu'à la guerre.

84. Enfin, j'ai le devoir de répondre par quelques observations aux accusations du Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qui s'est plaint de certaines

mesures prises par mon gouvernement. Ce ministre a exposé [760^eme séance] certaines mesures adoptées récemment par mon gouvernement et les a commentées en faisant totalement abstraction du différend concernant l'Irian occidental. Or, pour être bien comprises, les relations actuelles entre l'Indonésie et les Pays-Bas doivent être considérées en fonction de ce différend politique en suspens. En outre, nous avons bien précisé, dans une note en date du 13 janvier 1958, distribuée par notre mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, que les dispositions prises par le Gouvernement indonésien visent à placer les relations entre l'Indonésie et les Pays-Bas sur un nouveau pied d'égalité et de justice.

85. Je ne voudrais pas me répéter, mais certaines remarques du représentant des Pays-Bas demandent à être relevées. Il a déclaré "qu'au cours de l'année passée, près de 40.000 Néerlandais ont été obligés d'abandonner leur maison et leur foyer en Indonésie". [760^eme séance, par. 38.] En fait, voici ce qui s'est passé. Le Gouvernement de l'Indonésie, dans l'exercice de ses pouvoirs généraux d'administration, a pris des mesures concernant les ressortissants néerlandais sans emploi. En vertu de ces mesures, il a offert à environ 9.000 chômeurs néerlandais les facilités nécessaires pour rentrer chez eux. Ces gens vivaient de l'aide financière de la mission diplomatique des Pays-Bas et d'autres institutions charitables. Il n'était que logique de rapatrier ces personnes dans le pays dont elles sont ressortissantes. Ce qui est regrettable, cependant, c'est que les dispositions prises par mon gouvernement dans l'exercice de ses droits en matière de chômage aient été présentées sous un faux jour par le gouvernement et la presse des Pays-Bas pour persuader tous les ressortissants néerlandais résidant en Indonésie de quitter ce pays. En fait, le Gouvernement des Pays-Bas a insisté auprès des ressortissants néerlandais pour qu'ils évacuent immédiatement le pays en masse, alors qu'il n'y avait pas urgence à le faire. Il est impossible de ne pas voir dans cette directive du Gouvernement des Pays-Bas, qui a entraîné un exode massif et soudain, l'intention délibérée de perturber et de paralyser les services économiques, techniques et administratifs de mon pays. C'est la seule interprétation qui soit juste si l'on pense aux activités subversives auxquelles les Néerlandais se sont livrés contre le Gouvernement indonésien et qui ont été exposées dans un rapport officiel bien documenté. Il ne sied certainement pas à un Ministre des affaires étrangères de blâmer la République d'Indonésie pour les conséquences de la politique suivie par son propre gouvernement.

86. Il est un autre point auquel je me sens tenu de répondre: Il s'agit de la saisie et de l'expropriation dont les entreprises industrielles et commerciales et les biens des Néerlandais auraient fait l'objet. Encore une fois, ce point a déjà été expliqué dans le détail aux Etats Membres dans la note dont j'ai parlé. Mais, pour nous répéter brièvement, les mesures visant ces entreprises industrielles et commerciales sont prises en vertu de lois adoptées pendant la période de domination coloniale des Pays-Bas. L'application de ces lois, qui sont encore en vigueur dans mon pays, est tout à fait normale si l'on pense que les Pays-Bas occupent dans l'économie indonésienne une position privilégiée, séquelle d'intérêts coloniaux anciens. En outre, dans certains cas, les dispositions prises ont été rendues indispensables par le sabotage économique auquel se sont livrées certaines entreprises néerlandaises qui étaient sur le point de faire passer leurs avoirs à

l'étranger et qui avaient une importance vitale pour notre économie.

87. Par exemple, les navires néerlandais assurant le transport entre les îles de l'Indonésie en vertu d'un contrat passé avec le Gouvernement indonésien ont reçu de leur siège central l'ordre de quitter les eaux indonésiennes, ce qui aurait eu pour effet de bouleverser tout notre système de transport interinsulaire.

88. Les pays sous-développés, qui sont souvent d'anciennes colonies, considéreront certainement avec compréhension et sympathie cette mesure que l'Indonésie a prise en vue de normaliser les relations entre un ancien colonisateur et une ancienne colonie.

89. Dans ses relations avec les autres pays, l'Indonésie a toujours fait honneur à ses engagements; les membres de l'Assemblée qui ont des relations avec nous le savent. On se rappellera qu'à l'époque du transfert de la souveraineté, nous étions grevés de lourdes dettes contractées par les Pays-Bas, en grande partie il faut le dire pour faire la guerre à la République d'Indonésie. Parmi les Etats créanciers figuraient le Canada, l'Australie et les Etats-Unis. Nous avons réglé nos obligations envers le Canada et liquidons actuellement celles que nous avons envers l'Australie et les Etats-Unis. Pour ce qui est de la non-reconnaissance des dettes envers les Pays-Bas, le représentant de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies a déjà expliqué en détail, dans une note en date du 23 octobre 1956, la position de l'Indonésie et les raisons qui la motivaient, en réfutant les arguments néerlandais. Il est donc inutile que je revienne sur ce point.

90. Ma délégation apprécie pleinement la vitalité dont les Pays-Bas ont fait preuve lorsqu'il s'est agi de réparer les dommages et les pertes de bénéfices causés par l'Indonésie, et que le représentant des Pays-Bas nous a décrites. Toutefois, M. Luns aurait été plus près de la vérité s'il avait révélé que cette vitalité a été rendue possible par plus de 300 ans de colonisation et d'exploitation qui ont considérablement enrichi les Pays-Bas et appauvri le peuple indonésien. Quant aux avoirs néerlandais en Indonésie, qui se montent à 1 milliard 250 millions de dollars selon le représentant des Pays-Bas, il faut remarquer qu'ils n'ont jamais été amenés des Pays-Bas en Indonésie: ces avoirs sont d'origine indonésienne. Mais mon gouvernement ne les a pas saisis sans paiement en contrepartie, comme le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas l'a soutenu. Nous les avons toujours respectés et nous continuerons à le faire si, je le répète, si le Gouvernement néerlandais veut apprendre à respecter également les intérêts indonésiens.

91. Les explications que je viens de donner enlèvent toute validité à l'argument du représentant des Pays-Bas selon lequel les mesures prises par mon gouvernement mineraient la paix et la sécurité dans la région. En fait, le moins qu'on puisse dire est que cette accusation est déplacée, venant d'un Ministre des affaires étrangères qui, d'après ce qu'il disait lui-même, essayait pour la septième fois de faire le point de la situation mondiale.

92. En réalité, ce qui mine la paix et la sécurité dans cette région du monde, c'est l'intransigeance du Gouvernement néerlandais et la tentative qu'il a faite pour perpétuer sa domination coloniale sur l'Irian occidental, partie intégrante du territoire de l'Indonésie. Cette attitude arbitraire des Pays-Bas ne peut certainement pas procéder du désir de maintenir cette paix et cette sécurité dont M. Luns se montre si soucieux.

En fait, la dernière mesure prise par le Gouvernement néerlandais pour renforcer ses effectifs militaires en Irian occidental ne peut être considérée que comme étant de nature à accroître la tension dans cette partie sensible du globe.

93. C'est avec un intérêt particulier que nous avons entendu le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas citer ces paroles du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis: "... lorsqu'un régime tente d'annexer par la force un territoire qui est depuis longtemps sous l'autorité d'un autre gouvernement... il s'agit là d'un recours à la force qui met en danger la paix mondiale". [749^{ème} séance, par. 28.] Cette citation est certes étrange dans la bouche d'un représentant d'un pays qui s'est en fait opposé par la force militaire au légitime exercice de l'autorité du Gouvernement indonésien sur l'Irian occidental.

94. De ce qui précède, il ressort clairement que le noeud du problème est le différend toujours non résolu, relatif à l'Irian occidental, et que les accusations portées contre mon gouvernement par le représentant des Pays-Bas ne peuvent être pesées qu'en fonction de ce problème colonial en suspension. Le problème de l'Irian occidental se présente encore une fois à nous aujourd'hui dans la discussion générale, ce qui prouve assez qu'on ne saurait le négliger, même si le Gouvernement indonésien n'a pas proposé son inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Nous vous demandons par conséquent de continuer à prêter attention à cette source de friction entre l'Indonésie et les Pays-Bas, qui garde un caractère explosif.

95. Je m'excuse de vous avoir retenus si longtemps pour répondre aux arguments avancés par le représentant des Pays-Bas. Mais j'ai bon espoir que vous comprendrez qu'il était de mon devoir de présenter ces observations dès lors que mon pays était si injustement attaqué et que ses actes étaient présentés de manière si erronée.

96. M. TOBAR ZALDUMBIDE (Equateur) [*traduit de l'espagnol*]: C'est un grand honneur que de prendre la parole au nom du peuple et du gouvernement équatoriens.

97. Partisan, en raison d'aspirations et de traditions immuables, de tous les moyens et instruments que prévoit le droit international pour le maintien de la paix et de la sécurité, l'Equateur, depuis 12 ans que l'Organisation existe, a participé de façon résolue et sincère aux efforts déployés pour réaliser les nobles fins des Nations Unies. Il l'a fait avec constance et avec foi, et il compte persévérer dans cette attitude parce qu'il est convaincu que cette communauté de nations, soutenue par les grands principes de la Charte, a la possibilité de maintenir et d'affermir la paix à laquelle aspirent tous les hommes de bonne volonté.

98. Nombreuses sont les critiques qui, dans divers secteurs de l'opinion mondiale, ont été adressées à l'Organisation. La plupart du temps, ces critiques étaient inspirées par un désir logique et légitime d'efficacité. Cependant, s'il est vrai que nous avons parfois été déçus, il faut reconnaître également qu'en bien des occasions nous avons vu s'ouvrir devant nous les portes de l'espérance. Puisque toutes les réalisations humaines, du fait même qu'elles sont humaines, sont nécessairement imparfaites, il en est à plus forte raison ainsi dans le cas de l'Organisation internationale qui se trouve journellement en présence d'immenses difficultés, d'intérêts opposés, d'ambitions démesurées et des innom-

brables problèmes dont l'humanité souhaite ardemment la solution.

99. Nous sommes cependant que beaucoup a été fait et il faut reconnaître que notre nouvelle diplomatie multilatérale a donné des résultats qui permettent d'espérer un avenir meilleur. Du moins, c'est vers cet avenir que doivent s'orienter notre optimisme et, en tout cas, nos efforts.

100. Les graves problèmes que doit examiner l'Assemblée générale au cours de cette session donnent à ses travaux une importance particulière. Les forces politiques, psychologiques, techniques et économiques qui s'exercent dans la vie contemporaine ont compliqué les relations internationales.

101. Le progrès technique a enrichi le patrimoine de l'humanité, qui joue avec les mystères de l'atome et pénètre dans le monde inconnu de l'espace cosmique. Des possibilités séduisantes d'utilisation de l'un et de l'autre par l'homme et pour l'homme, s'offrent maintenant à nous. Tel est l'aspect positif et grandiose de la situation. Mais, sur le plan international, les perspectives sont sombres et redoutables parce que la paix n'est pas le commun dénominateur de l'humanité.

102. Du point de vue positif, il est encourageant de constater les efforts de coopération internationale accomplis par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour que tous les peuples du monde puissent mettre à profit les progrès scientifiques afin de développer leur économie et d'améliorer leur vie matérielle et culturelle. De même, nous avons été heureux de voir se dérouler dans une atmosphère de compréhension mutuelle les travaux de la seconde Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui vient de se réunir à Genève.

103. Nous sommes heureux également que tant les Etats-Unis que l'Union soviétique aient décidé de saisir l'Assemblée générale de la question de la coopération internationale pour l'étude de l'espace cosmique. Il faut espérer que l'examen de cette question par l'Assemblée et les travaux de la commission spéciale, dont le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a proposé la création [749ème séance], permettront d'établir des règles de droit international régissant l'espace cosmique; espérons aussi que les membres de l'Assemblée éviteront de donner à l'examen de cette question un caractère politique, car cela permettra d'obtenir des résultats constructifs et de s'épargner, pour l'avenir, d'innombrables difficultés.

104. Sur le plan positif, nous nous sommes aussi réjouis du succès de la Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais d'armes nucléaires, tenue l'été dernier à Genève. Au cours de cette conférence, les huit Etats participants sont parvenus à des conclusions unanimes qui ont montré comment, sur un plan éminentement technique, on peut obtenir des résultats qui contribuent au relâchement de la tension internationale sur le plan politique. Cela nous permet d'espérer que les prochaines négociations qui auront lieu sur cette importante question seront couronnées de succès.

105. Un tel accord non seulement constituerait un progrès essentiel dans la solution de l'important problème du désarmement, mais aussi correspondrait exactement à ce que l'humanité exige des grandes puissances, non pas pour défendre des intérêts politiques, non pas au nom de la sécurité collective, ni même pour

survivre, mais pour préserver la qualité humaine des générations futures, qui est peut-être plus importante que la vie elle-même. Le rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes [A/3838] contient de terribles révélations sur lesquelles nous devons réfléchir sérieusement. Les experts du monde occidental, comme ceux du monde communiste, y montrent la dégénérescence génétique, et les tragiques effets somatiques que peut entraîner une infime quantité de radiations. La gravité de ce problème rend impérative la conclusion d'un accord sur la suspension des essais d'armes nucléaires.

106. Au nom du peuple équatorien, j'adresse un pressant appel aux grandes puissances pour que, agissant dans le même esprit de coopération que la récente conférence d'experts, elles triomphent des tensions actuelles et surmontent les difficultés politiques. Nous estimons qu'il est urgent de garantir à l'humanité qu'elle ne continuera pas d'être exposée aux graves dangers qu'entraîne l'utilisation non réglementée de l'énergie atomique, ce qui réduirait à néant les grands bienfaits que l'homme peut attendre du progrès scientifique.

107. S'il est vrai que, par rapport aux risques incalculables qu'ils comportent, les gigantesques progrès techniques de notre époque sont une ironie profonde, le sincère désir de paix de l'humanité est une ironie tout aussi grande si l'on songe à la tension internationale actuelle, qui est peut-être sans précédent dans l'histoire de l'après-guerre. Nous voudrions, à ce propos, vous demander de vous rappeler que personne ne sortirait vainqueur d'une guerre atomique et que, ne serait-ce que pour cette raison pratique, il faut que les Etats réaffirment leur résolution de renoncer pour toujours à l'emploi de la force en tant que moyen de résoudre les conflits internationaux.

108. Nous devons dire combien profondément nous sommes préoccupés par les événements d'Extrême-Orient et, bien que notre position sur le fond du problème soit bien connue, nous croyons devoir ajouter notre voix à celles qui se sont élevées pour demander un nouvel effort de conciliation. Ce faisant, nous nous conformons à une ligne de conduite que l'Equateur avait déjà adoptée à la Conférence de San-Francisco, lorsque le Président de la République, alors ministre des relations extérieures et chef de la délégation équatorienne, a déclaré:

"Dans le chapitre visant le règlement pacifique des différends, il semble indispensable que la Conférence de San-Francisco donne la plus grande force possible à la procédure de conciliation, si souple dans son application, si efficace dans ses effets psychologiques. L'Assemblée devrait être chargée d'établir le statut de commissions régionales ou continentales qui, bien que dépendant de l'Assemblée, serviraient d'organes de conciliation, dotées de pouvoirs étendus pour tous les différends internationaux de caractère politique qui s'élèveraient dans ces régions ou ces continents¹."

Peut-être ces idées permettraient-elles de trouver un moyen approprié d'arriver à des règlements qui diminuent la tension internationale.

109. Certes, nous ne pouvons nous dissimuler que le problème de la sécurité collective est plus vaste que celui que posent de simples relations entre les grandes puissances. Les moyens de prévenir et de régler les conflits d'importance secondaire et de rendre impossi-

¹ Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, vol. I, doc. 42 P/10.

ble une agression en un point quelconque du monde, d'où qu'elle vienne et quelle que soit l'attitude des grandes puissances à l'égard de ces conflits, sont un élément essentiel de tout système de sécurité collective.

110. L'Organisation des Nations Unies a servi de façon remarquable la cause de la sécurité collective en appliquant des mesures préventives dans des conflits qui ne peuvent faire l'objet d'un règlement immédiat. Les travaux des observateurs militaires des Nations Unies au Cachemire, aux frontières d'Israël et au Liban ont été discrets mais efficaces. Peut-être sont-ils mal connus du public; ils n'en ont pas moins permis d'épargner des vies humaines et d'éviter des maux plus grands.

111. Il convient de relever la tendance des organes des Nations Unies, non seulement à répondre aux demandes des gouvernements qui les saisissent d'une situation ou d'un différend, grave ou non, mais aussi à prendre rapidement des mesures préventives et à envoyer des commissions d'enquête dans les zones névralgiques.

112. Qu'il me soit permis de rendre hommage à la promptitude avec laquelle le Conseil de sécurité a répondu à l'appel du Liban, au mois de juin 1958², et à la compétence dont a fait preuve le Secrétaire général lorsqu'il a créé un important groupe d'observateurs militaires; en dépit des difficultés qu'il a rencontrées, nous espérons qu'il rétablira bientôt complètement l'autorité de l'Organisation dans cette partie du monde.

113. Un système de sécurité collective doit, bien entendu, tirer son autorité morale de la volonté sincère des Etats de contribuer à son fonctionnement efficace; il doit prévoir également des moyens permettant de prendre des mesures pratiques lorsqu'un conflit l'exige. Nous attendons par conséquent avec un vif intérêt le rapport du Secrétaire général³ sur les enseignements que l'on peut tirer pour l'avenir, sur un plan moins restreint de la précieuse expérience acquise grâce à la Force d'urgence des Nations Unies. Les observations formulées au cours de la discussion générale montrent la complexité du problème, ses rapports étroits avec l'atmosphère politique et l'importance qu'il revêt.

114. Nous croyons qu'il nous faut parler aussi des devoirs qui incombent à l'Organisation dans les domaines économique et social. On ne peut méconnaître le fait que, dans toutes les régions du monde, les peuples savent maintenant que les droits qui leur appartiennent dans le domaine politique doivent aussi trouver leur expression dans les domaines économique et social. L'interdépendance de plus en plus étroite des Etats a soulevé de graves problèmes puisqu'il existe des pays dont l'économie est très développée et des pays qui ne possèdent pas les moyens nécessaires pour mettre en valeur comme il convient leurs ressources naturelles. Dans les pays démocratiques, on a de plus en plus tendance à assurer aux individus l'égalité dans tous les domaines, et l'on devrait transposer ce principe sur le plan international; les problèmes politiques de l'avenir ne pourront être résolus qu'en fonction de cet axiome économique.

115. Nous pensons par conséquent que toutes les mesures que l'on prend pour lutter contre le sous-développement et la pauvreté sont aussi urgentes que celles qui visent à éviter l'agression armée. Nous avons l'obligation impérieuse et inéluctable de démontrer aux peuples du monde qu'il est possible de résoudre dans la paix, la liberté et la justice économique et sociale les angoissants problèmes matériels qui les préoccupent. A

cet égard, je noterai avec satisfaction toute particulière les efforts qu'accomplit le continent américain. Ces efforts ont reçu une impulsion nouvelle et encourageante lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères qui a eu lieu à Washington les 23 et 24 septembre 1958.

116. Il faut reconnaître que les organisations internationales sont intervenues, non sans efficacité, dans le développement économique et social des pays insuffisamment développés. Nous traiterons de certains aspects fondamentaux du problème: assistance technique, marchés communs, financement, et équité dans les relations commerciales internationales.

117. Grâce à des plans mis au point dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, les gouvernements ont pu obtenir, dans certains cas, des résultats qu'ils n'auraient pu atteindre seuls. D'autre part, les travaux des commissions régionales ont coordonné les intérêts économiques régionaux et mondiaux, et les études de ces commissions ont appelé l'attention des gouvernements sur des réalités méconnues jusqu'alors. En outre, l'assistance technique a permis de financer les programmes de manière appropriée. Il est souhaitable que les Etats Membres continuent à prêter leur appui à l'œuvre d'assistance technique et que cette œuvre continue à mériter leur confiance grâce à un esprit créateur et souple qui permette d'établir un ordre de priorité tenant compte de la situation véritable de chaque pays; il ne faut pas que, par un processus de stratification bureaucratique, les réalités nationales aient à s'adapter aux exigences des rouages internationaux.

118. La Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a pris d'heureuses initiatives en vue de la création d'un ou plusieurs marchés régionaux en Amérique latine. Le développement économique des pays latino-américains dépend essentiellement de la mécanisation de leur agriculture et de leur industrialisation progressive. Cependant, l'obstacle qui s'oppose à l'une et à l'autre tient aux limitations qui résultent de l'existence de 20 marchés distincts. Les études de la CEPAL contiennent des renseignements précieux pour les gouvernements et les mesures prises en vue de l'intégration des économies des pays de l'Amérique latine sont, à notre avis, orientées dans la bonne direction; en effet, sans perdre de vue la nécessité de parvenir un jour à réaliser un marché unique, ces mesures tiennent compte de la nécessité de procéder lentement et par étapes successives; une intégration brusque pourrait, en effet, être plus nuisible qu'utile à des économies encore fragiles. Ces mesures assurent la coordination voulue avec des dispositions analogues mises en œuvre dans d'autres régions du monde.

119. A ce propos, je suis heureux de rappeler que, depuis 25 ans, l'Equateur préconise la création d'un marché commun pour l'Amérique latine; il a participé au premier effort régional qui a été fait pour y parvenir, lorsque, en 1948, il a signé avec le Venezuela, la Colombie et le Panama un instrument désigné sous le nom de Charte de Quito, accord qui visait à établir une union économique et douanière entre les quatre pays et qui se fondait sur des préférences régionales qu'avaient déjà admises certains pays amis d'Europe et d'Amérique.

120. En matière de financement, certains progrès ont été réalisés grâce à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Nous estimons qu'en raison de ces progrès il serait utile que les Etats Membres se prononcent en faveur d'une augmentation

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, treizième année, Supplément d'avril, mai et juin 1958, document S/4023.

³ Distribué ultérieurement sous la cote A/3943.

du capital de la Banque, laquelle a déjà exercé une influence salutaire sur le développement économique et qui pourrait rendre à l'avenir des services encore plus grands si ces ressources sont augmentées comme il convient et si, dans ses rapports avec les gouvernements, elle continue à respecter la règle qui consiste à réexaminer constamment sa ligne de conduite afin de l'adapter à l'évolution perpétuelle des conditions nationales.

121. Nous estimons également que l'on doit augmenter le capital du Fonds monétaire international, cet organisme qui a déjà permis d'éviter des crises dans divers pays et a contribué utilement au maintien de la stabilité monétaire. La Deuxième Commission examinera à nouveau cette année la question de la création du Fonds spécial. La délégation équatorienne prêtera son appui à cet important projet et espère qu'il sera mis sur pied et commencera à fonctionner au cours de l'année.

122. Dans le vaste domaine des relations commerciales internationales, il est essentiel d'établir un juste équilibre des prix. Dans les pays producteurs de matières premières, la baisse des prix de ces matières premières, si elle ne s'accompagne pas d'une baisse correspondante des prix des produits manufacturés que les pays intéressés doivent importer, de même que, l'instabilité des prix, peut rendre stériles les efforts faits pour assurer le développement économique.

123. Afin d'établir un équilibre entre les prix des matières premières et ceux des produits manufacturés, l'Equateur a proposé, lors de la première session de l'Assemblée générale, que l'Organisation des Nations Unies étudie ce problème afin de le résoudre de façon appropriée et équitable. Je crois me souvenir qu'alors, et au cours des sessions qui ont suivi, cette proposition a recueilli une approbation quasi générale.

124. Il est indispensable et urgent que les Nations Unies poursuivent leur action en vue d'établir un système qui permette d'obtenir les résultats dont je viens de parler, et dont bénéficieraient non seulement les pays peu développés, mais également les pays très industrialisés, qui tireraient profit de l'accroissement du pouvoir d'achat des pays peu développés.

125. Je ne voudrais pas quitter cette tribune sans évoquer quelques aspects de la contribution de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer⁴ au développement progressif du droit international.

⁴ Conférence tenue à Genève du 24 février au 27 avril 1958.

126. Je mentionnerai en premier lieu la reconnaissance, pour l'essentiel, du droit spécial de l'Etat riverain d'appliquer des mesures pour la conservation des ressources de la zone contiguë à la mer territoriale. Ce droit avait été proclamé par divers gouvernements, dont le mien, et il a été reconnu à Genève par l'ensemble de la communauté internationale. Il est exact que ce droit a été incorporé dans un système de caractère peu réaliste et qui n'est pas de nature à permettre l'établissement de relations équitables entre Etats parvenus à des stades différents de développement économique et technique; toutefois, la reconnaissance de ce droit en faveur de l'Etat riverain a été accueillie avec satisfaction par des pays comme l'Equateur, pour l'avenir économique desquels les ressources en poisson constituent une richesse importante.

127. En second lieu, la reconnaissance des progrès réalisés par le droit contemporain, en ce qui concerne la souveraineté des Etats sur le plateau continental, est un autre résultat important obtenu par la Conférence.

128. Enfin, les points de vues sur la largeur de la mer territoriale se sont rapprochés et l'on a abordé ce problème difficile avec détermination, comme le montre le fait que même les propositions présentées par les pays dont la législation prévoit encore la règle des 3 milles reconnaissaient à l'Etat riverain des droits de pêche exclusifs dans une zone de 12 milles.

129. L'Equateur souhaite exprimer une fois encore sa conviction que la paix que l'Organisation est appelée à maintenir et à renforcer sera un jour une réalité universelle et permanente. Ce sera une paix constructive, fondée sur des relations internationales régies par le droit et la justice, tout comme les relations entre individus sont régies par le droit et la justice. Ce sera une paix qui, pour être juste, obéira à la nécessité d'une vaste coopération économique qui contribuera à élever le niveau de vie de la majeure partie de l'humanité et lui permettra de vivre à l'abri de la peur et de la misère et de jouir des bienfaits de la liberté, du respect des droits de l'homme et d'une démocratie véritable.

130. Enfin, nous espérons que les moyennes et petites puissances collaboreront d'une manière de plus en plus active à la solution des problèmes mondiaux, au sein de l'Organisation des Nations Unies, car il n'est pas possible qu'elles continuent d'assister en simples spectatrices à des événements qui peuvent conduire l'humanité au désastre.

La séance est levée à 12 h. 45.